



Conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor

Département des Landes (40)

Séance du 8 mars 2018 à 19 h

Procès-verbal

Le conseil municipal, dûment convoqué le 2 mars 2018, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Darmenté, au-dessus des Halles, sous la présidence de Xavier Gaudio, maire.

**Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 19**

Présents : Gaudio Xavier, Arbeille Henri, Bart Delphine, Bénétix Sabine, Dassé Sabine, Gelez Philippe, Gès Christophe, Messanges Serge, Minvielle David, Montaut Catherine, Orgeval Jean-Pierre, Péré-Gaudio Marie-Françoise, Sarthou Pierre.

Ont donné pouvoir : Lacroix Jérôme donne procuration à Ges Christophe, Lagardère Georges donne procuration à Orgeval Jean-Pierre, Lalande Françoise donne procuration à Messanges Serge, Lartiguau Nadine donne procuration à Bénétix Sabine, Servary Pierre donne procuration à Arbeille Henri, Villeger Michel donne procuration à Dassé Sabine.

Absents excusés : aucun.

Secrétaire : Sabine Bénétix

Assistent également Véronique Bois, directrice générale des services, et Mélanie Fourgs, responsable du service gestion.

Le compte rendu du conseil municipal du 26 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. Reprise anticipée des résultats 2017 : budget principal et budgets annexes

Rapporteurs : Xavier Gaudio / Delphine Bart

Vote : unanimité

Les résultats des budgets 2017 sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif (en pratique lors du vote du budget primitif).

Il n'y a pas de reprise anticipée des résultats pour les budgets de lotissement mais seulement des reports de résultats.

Budgets	Excédents de fonctionnement 2017	Recettes de fonctionnement C / 002	Recettes d'investissement C / 1068
Principal	1 961 361,03 €	1 461 361,03 €	500 000,00 €
Casino	513 461,96 €	418 461,96 €	95 000,00 €
Cinéma	31 258,49 €	31 258,49 €	
Eau	272 087,67 €	67 087,67 €	205 000,00 €
Assainissement	297 473,15 €	297 473,15 €	
Restaurant « Front de mer »	33 240,07 €	12 240,07 €	21 000,00 €
Maison petite enfance	285 377,34 €	235 377,34 €	50 000,00 €

2. Budgets primitifs exercice 2018 : budget principal et budgets annexes

Rapporteurs : Xavier Gaudio / Delphine Bart

Tous les budgets primitifs (budget principal et budgets annexes) sont votés à l'unanimité.

Les budgets primitifs répondent aux priorités fixées par la municipalité pour 2018 :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- Prudence dans l'estimation des recettes de fonctionnement
- Fort niveau d'investissement

L'objectif reste toujours que la Ville soit une ville humaine et accessible, attractive et rayonnante, sûre et durable.

Budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 9 986 524,09 € et celle d'investissement à 8 862 759,02 €.

Libellés	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total BP 2017
Fonctionnement			
Dépenses		9 986 524,09 €	9 986 524,09 €
Recettes		9 986 524,09 €	9 986 524,09 €
Investissement			
Dépenses	3 642 058,37 €	6 027 959,92 €	8 862 759,92 €
Recettes	5 007 888,78 €	5 824 057,29 €	8 862 759,02 €

Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées au bon fonctionnement de la collectivité.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellés	Réalisé 2017 anticipé	BP 2018	Évolution Prévisionnel 2018 / Réalisé 2017
011	Charges à caractère général	2 225 771,01 €	2 602 650,00 €	16,93 %
012	Charges du personnel	4 023 658,24 €	4 008 000,00 €	- 0,39 %
65	Autres charges de gestion courante	2 386 120,39 €	1 218 648,88 €	- 48,93 %
66	Charges financières	112 662,83 €	139 000,00 €	23,38 %
67	Charges exceptionnelles	9 789,62 €	40 000,00 €	308,60 %
042	Opérations d'ordre	1 200 974,45 €	445 044,51 €	- 62,94 %
014	Atténuations de produits	0,00 €	25 000,00 €	
022	Dépenses imprévues	0 €	200 000 €	
023	Virement à la section d'investissement (épargne prévisionnelle)	0 €	1 308 180,70 €	

La prévision des dépenses de fonctionnement affiche une évolution de + 0,28% par rapport aux dépenses réalisées en 2017.

Le chapitre des charges à caractère général prévoit des crédits supplémentaires afin de couvrir une facture d'eau non réglée en 2017 (+ 80 000 €), des charges liées à l'externalisation du travail les week-ends (les agents municipaux ne travailleront que les week-ends de la période estivale ; coût + 40 000 €) ...

Le montant des charges liées à l'entretien du patrimoine scolaire, sportif, culturel, de la propreté de la ville, de la sécurité, des fluides et autres dépenses courantes est maintenu voire diminué. Aussi, afin de permettre le paiement de dépenses supplémentaires, exceptionnelles, non anticipées dans les crédits des dépenses courantes, le montant du chapitre « Dépenses imprévues » est augmenté (+ 120 000 €).

Le chapitre des dépenses de personnel baisse légèrement (- 0,39%) du fait notamment du non remplacement d'un agent partant à la retraite et du non-emploi d'un contractuel (6 mois) ; cette décision permet de compenser la charge de l'externalisation du travail des week-ends. La commune maintient ses engagements au niveau de l'emploi des MNS et souhaite conserver le même coût salarial qu'en 2017. Delphine Bart rappelle que Hossegor est la commune qui ouvre le plus tôt ses plages dans les Landes (1^{er} week-end de mai).

Au niveau du chapitre des autres charges de gestion courante, il faut noter que l'évolution négative du % des dépenses par rapport à 2017 est due à une opération d'ordre enregistrée en 2017 pour la cession du terrain communal au budget annexe « Pédebert extension » (montant : 1 200 000 €). Macs s'étant

substituée au SIVOM, la dépense liée au remboursement des emprunts (125 000 €) est supprimée en 2018. MACS prélèvera ce montant sur l'attribution de compensation qu'elle verse à la commune (chapitre 73 du BP). Les crédits consacrés aux subventions aux associations sont maintenus sauf au niveau du Yacht Club (en attente d'un devis d'activité avec des écoliers de Soorts), de tennis (TCSH) compte tenu du changement de gestion du complexe tennistique. Une subvention de 25 000 € est attribuée à Lire sur la vague. Le niveau des charges financières augmente du fait du paiement de la première semestrialité du nouvel emprunt (intérêts semestriels : 13 000 € en octobre 2018)

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellés	Réalisé 2017 anticipé	BP 2018	Évolution
70	Produits des services	1 010 092,65 €	960 475,00 €	- 4,91 %
73	Impôts et taxes	6 486 773,18 €	6 201 350,00 €	- - 4,40 %
74	Dotations	945 057,88 €	909 133,00 €	- 3,80 %
75	Autres produits	343 333,26 €	641 000,00 €	86,70 %
042	Opérations d'ordre (travaux en régie)	116 108,23 €	1278 500,00 €	9,81 %
77	Produits exceptionnels	880 839,60 €	42 500,00 €	- - 95,18 %
013	Remboursement sur rémunération du personnel	37 710,62 €	17 000,00 €	- 54,92 %
002	Reversement partiel excédent de fonctionnement	1 459 800,98 €	1 087 566,09 €	- 25,50 %

Les tarifs d'occupation du domaine public augmentent pour les commerçants des halles (+ 10%) du fait de la modification de la durée de la convention d'occupation (3 ans). Ceux des concessions situées autour du lac sont également réévalués en fonction de leurs emplacements et de la durée qui est aussi portée à 3 ans.

L'attribution de compensation versée par MACS baisse puisque c'est la communauté qui prend en charge les emprunts du SIVOM et qui récupère les montants auprès des communes concernées via leurs attributions de compensation.

Le montant de la taxe additionnelle des droits de mutation est évalué avec prudence (900 000 €).

Les taux de fiscalité locale sont ajustés pour prendre en compte la suppression de la fiscalité du SIVOM et la nouvelle fiscalité de MACS. La disparition progressive de la taxe d'habitation pour 80% des ménages français devrait être compensée entièrement par l'Etat.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat baisse de 34 000 €.

Le résultat reporté des exercices précédents s'élève à 1 020 739,86 €.

Section d'investissement

Le niveau d'investissement de la commune reste élevé malgré les restrictions budgétaires : le budget de la Ville reste confortable.

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellés	Réalisé 2017 anticipé	BP 2018	Remarques
040	Travaux en régie	116 108,23 €	127 500,00 €	9,81 %
041	Opérations patrimoniales	49 252,64 €	18 002,57 €	Avances sur travaux de mise aux normes de la mairie et vidéosurveillance
16	Capital emprunts	295 757,60 €	416 250,00 €	40,74 %
20	Immobilisations incorporelles	8 465,64 €	45 000,00 €	Frais d'étude
204	Subventions versées	476 840,82 €	514 900,00 €	Travaux éclairage public par Sydec, Macs, Ehpap
21	Immobilisations corporelles	593 704,28 €	1 060 250,00 €	Terrains, matériels, mobiliers, installations ...
23	Travaux	2 047 401,16 €	6 600 857,35 €	Travaux divers
020	Dépenses imprévues	0,00 €	80 000,00 €	
45	Opérations pour compte de tiers	54 528,00 €	0,00 €	

Le chapitre 21 prévoit des dépenses liées à l'acquisition de terrains (155 000 €), d'un surpresseur (50 000 €), d'un chargeur sur pneu (160 000 €), d'horodateurs (52 000 €), d'un programme de centralisation d'arrosage (23 000 €), de matériel de transport (jet ski, 4x4, véhicule pour le service de la police municipale pour un montant global de 50 000 €), de mobilier de bureau, scolaire et urbain (50 200 €), de matériels divers (155 700 €) ... Delphine Bart précise que ce chapitre montre la dynamique du Plan Prévisionnel d'Investissement au regard de la vétusté de certains équipements pour ne pas avoir à les changer tous la même année.

Le chapitre des immobilisations comprend des travaux tels que :

- Voirie non communautaire : 120 000 €
- Boug de Soorts : 2 815 000 €. Les travaux seront terminés à la fin juin 2018 sauf ceux de la place du Trinquet et de la rue Solférino qui commenceront vers la mi-septembre. Le reste à charge pour la commune est d'environ 2 400 000 €.
- Mise aux normes et accessibilité de la mairie : 830 000 €
- Vidéo-surveillance : 280 000 €
- Réseau pluvial : 155 000 €
- Toiture du Jaï-Alaï : 200 000 € (la tranche conditionnelle de réfection de la façade est estimée à 40 000 €)

- Vestiaires du rugby : 350 000 € (les tribunes seront réalisées en 2019)

Le maire Xavier Gaudio précise que le programme « aménagements de bâtiments » constitue une réserve pour permettre de financer les investissements de 2019 (1 314 854,78 €).

Recettes d'investissement

Les ressources d'investissement 2018 s'élèvent 8 862 759,92 € et se répartissent comme suit :

- Report d'investissement 2017 (1 365 830,41 €)
- Excédent de fonctionnement 2017 (300 000 €)
- Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA : 288 000 €)
- Taxes d'aménagement (150 000 €)
- Dotation aux amortissements (445 044,51 €)
- Subventions d'équipement (1 473 701,73 €)
- Nouvel emprunt : 2 000 000 €
- Epargne prévisionnelle (1 308 180,70 €)
- Ecriture patrimoniale relative à des cessions (terrains à bâtir du Garden et annexe de l'hostellerie de la Forêt) : 1 488 250,00 €

Budgets annexes

Budget	BP 2018
Casino	
Fonctionnement	513 474,95 €
Investissement	773 088,49 €
Cinéma	
Fonctionnement	41 276,83 €
Investissement	59 547,93 €
La Forêt	
Fonctionnement	531 670,19 €
Investissement	98 292,46 €
Pédebert 2	
Fonctionnement	4 237 631,72 €
Investissement	2 951 855,15 €
Eau	
Fonctionnement	201 310,45 €
Investissement	491 342,48 €
Assainissement	
Fonctionnement	654 605,73 €
Investissement	1 135 448,15 €
Restaurant	
Fonctionnement	89 787,02 €
Investissement	56 139,75 €
Maison Petite Enfance	
Fonctionnement	799 671,10 €
Investissement	116 989,23 €
Les Barthes	
Fonctionnement	2 164 177,80 €
Investissement	2 534 177,80 €

Quelques précisions sont apportées par les rapporteurs sur les budgets primitifs 2018 des budgets annexes :

- Casino : outre les recettes liées à la gestion déléguée du Sporting-Casino (jeux pour 140 000 € et loyer pour 124 000 €), l'ensemble architectural représente un véritable attrait touristique. Des travaux seront réalisés en 2019 : agencement d'une cuisine (35 000 €) et mise en place d'un ascenseur (360 000 €)
- Cinéma : la section d'investissement représente la potentialité de travaux réalisables (59 547,93 €).
- Lotissement La Forêt : le dernier terrain à bâtir sera vendu en 2018 (compromis de vente signé fin 2017) ; ce budget annexe pourra donc être clôturé.
- Pédebert 2 : le parc d'activités Pédebert représente un bassin d'emploi estimé entre 1 000 et 1 200 personnes. D'où la volonté municipale de réhabiliter le parc d'activités afin de participer à son évolution dynamique. Le coût global des travaux s'élève à 2 712 000 € ; le coût supplémentaire qui restera à la charge de la commune sera de 695 000 €. 15 terrains seront vendus dans l'extension de Pédebert et une pépinière d'entreprises y sera créée. Delphine Bart rappelle que le parc d'activités est de moins en moins dépendant des grosses marques : un dynamisme s'est créé avec une identité forte de glisse mais diversifiée.
- Eau et Assainissement : il n'y aura pas de gros travaux de réseaux en 2018/2019.
- Maison de la Petite Enfance : la subvention d'équilibre versée par le budget communal reste de 100 000 €. Henri Arbeille rappelle le projet d'ouverture le 5 avril 2018 d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) avec la présence d'une psychologue et de la directrice ou son adjointe.
- Barthes : après le vote du PLUI en 2020, le quartier Monbardon sera urbanisé. Il sera composé de lots en accession libre et de lots répondant au Plan Local d'Habitat de MACS.

3. Subventions

Rapporteurs : Xavier Gaudio / Delphine Bart

Vote : unanimité

Serge Messanges et Philippe Gelez se retirent du vote pour l'octroi de la subvention à l'association de chasse et Jérôme Lacroix, par procuration, pour celle attribuée à l'office de tourisme.

La subvention du Yacht Club est votée pour un montant de 3 000 € et sera revue en fonction du devis de séjour que doit faire une classe du groupe scolaire de Soorts en juin. La subvention attribuée à l'association du tennis TCSH est baissée du fait du changement de mode de gestion du complexe tennistique au 1^{er} juillet.

4. Convention financière avec l'Office de tourisme

Rapporteurs : Xavier Gaudio / Delphine Bart

Vote : unanimité

Jérôme Lacroix, président de l'office de tourisme, se retire du vote (par procuration).

Les subventions attribuées aux associations supérieures à 23 000 € doivent faire l'objet d'une convention financière. La subvention 2018 attribuée à l'office de tourisme s'élève à 310 000 € : l'assemblée délibérante approuve l'établissement d'une convention financière avec l'Office de tourisme.

5. Autorisations de programme et crédits de paiement

Rapporteurs : Xavier Gaudio / Delphine Bart

Vote : unanimité pour tous les budgets

Delphine Bart précise que cette procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Budget principal

N°	Libellé	AP	CP utilisé avant 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	Total CP
AP14.007	BOURG DE SOORTS	3 400 000,00 €	452 514,55 €	2 815 000,00 €	132 485,45 €		3 400 000,00 €
AP14.009	BD FRONT DE MER	2 942 690,84 €	2 897 690,84 €	45 000,00 €			2 942 690,84 €
AP15.015	SURPRESSEUR SUPER-HOSSEGOR	50 000,00 €	- €	50 000,00 €			50 000,00 €
AP16.001	VNC 2016	360 000,00 €	264 087,33 €	95 912,67 €			360 000,00 €
AP16.002	YACHT CLUB	170 000,00 €	13 127,62 €	145 000,00 €	11 872,38 €		170 000,00 €
AP16.003	SECURISATION AVENUE DE LA BECASSE	883 113,91 €	743 113,91 €	140 000,00 €			883 113,91 €
AP16.004	REHABILITATION MAIRIE ET ACCES PMR	883 101,65 €	53 101,65 €	830 000,00 €			883 101,65 €
AP16.009	PLUVIAL SOORTS	557 924,60 €	372 924,60 €	185 000,00 €			557 924,60 €
AP17.001	HÔTEL DE LA FORÊT	100 000,00 €	21 588,00 €	50 000,00 €	28 412,00 €		100 000,00 €
AP17.003	JAI-ALAI	270 000,00 €	6 616,15 €	200 000,00 €	63 383,85 €		270 000,00 €
AP17.004	VIDEO-SURVEILLANCE	299 975,85 €	19 975,85 €	280 000,00 €			299 975,85 €
AP18.001	VNC 2018	360 000,00 €	- €	24 087,33 €	200 000,00 €	135 912,67 €	360 000,00 €
AP18.002	VESTIAIRES RUGBY	700 000,00 €	- €	350 000,00 €	350 000,00 €		700 000,00 €

Budget Casino

N°	Libellé	AP	CP utilisé avant 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	Total CP
AP17.003	ASCENSEUR ET ACCESSIBILITE PMR	400 000,00 €	3 840,00 €	360 000,00 €	36 160,00 €		400 000,00 €

Budget Eau

N°	Libellé	AP	CP utilisé avant 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	Total CP
AP16.004	EAU BOURG DE SOORTS	162 158,20 €	62 158,20 €	100 000,00 €			162 158,20 €

Budget Assainissement

N°	Libellé	AP	CP utilisé avant 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	Total CP
AP17.004	ASSAINISSEMENT SOORTS	599 049,56 €	329 049,56 €	270 000,00 €			599 049,56 €

6. Tableau des effectifs

Rapporteurs : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée adopte le tableau des emplois des services municipaux (commune et crèche) au 1^{er} janvier 2018.

Le maire Xavier Gaudio rappelle que les charges de personnel restent le principal poste de fonctionnement ; il est donc nécessaire de contrôler son évolution.

7. Tarifs d'occupation du domaine public :

Rapporteur : Sabine Bénétrix

Vote : unanimité

Les tarifs sont réajustés en fonction des emplacements, des superficies et de la durée de la convention d'occupation du domaine public. Une augmentation générale sur tous les tarifs de 2% est fixée.

8. Acquisitions à l'euro symbolique de parties de parcelles avenue des Charpentiers

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

Sabrine Dassé se retire du vote.

L'assemblée approuve les acquisitions suivantes, à l'euro symbolique :

- Monsieur Stéphane Dassé – Bud Racing : 167 m² à acquérir
- Monsieur et Madame Lannemajou : 108 m² à acquérir
- Madame Larquier : 97 m² à acquérir
- SCI Robinson : 103 m² à acquérir

Ces acquisitions permettront de réaliser des travaux d'aménagement des parkings et de la voie piétonne, au niveau de l'avenue des Charpentiers.

L'assemblée accepte également de faire une modification du PLU afin de rectifier l'emprise au sol possible sur ce secteur.

9. Convention de délégation de gestion des rivages du lac marin d'Hossegor entre la communauté de communes MACS et la commune de Soorts-Hossegor

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

La convention de délégation de gestion des rivages du lac marin d'Hossegor entre MACS et la Ville est approuvée.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, il appartient à MACS, en qualité d'autorité gestionnaire du Port de Capbreton, du lac marin et du domaine public maritime concédé dont le périmètre intègre les rivages du lac marin d'Hossegor, d'en assurer l'entretien et la gestion. Dans ce dernier cadre, il lui appartient également de fixer, tant dans l'intérêt dudit domaine et de son affectation que dans l'intérêt général, les conditions auxquelles elle entend subordonner les permissions d'occupation sur les rivages et plages du lac marin.

Néanmoins, compte tenu des moyens et de la connaissance du domaine public maritime dont dispose la commune, il est proposé que cette dernière continue d'assurer l'entretien et la gestion des rivages du lac marin pour le compte de MACS. Le projet de convention de gestion de l'entretien définit les conditions d'exercice de cette délégation. En contrepartie des dépenses mises à la charge de la commune au titre de la délégation, cette dernière est autorisée à encaisser directement, à son profit, les produits issus des autorisations d'occupation délivrées sur le domaine public maritime considéré.

La convention n'entraîne pas de transfert de compétence mais conduit à une délégation, par MACS, de la gestion et de l'entretien des rivages du lac marin compris dans le périmètre du domaine public maritime concédé et situé sur le territoire de la commune.

10. Acceptation de legs d'un particulier

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : 12 voix pour et 7 abstentions (Arbeille Henri, Bart Delphine, Bénétrix Sabine, Gelez Philippe, Péré-Gaudio Marie-Françoise et par procuration Lartigau Nadine et Pierre Servary)

Le legs de madame Aline Bergez-Guilhemat d'un montant de 1 500 € à condition que la commune entretienne deux tombes est accepté.

Une discussion s'engage entre les conseillers qui sont plutôt favorables du fait que l'entretien des deux tombes ne représente pas grand-chose et d'autres qui ne souhaitent pas que cela crée un précédent.

URBANISME

11. Vente de l'annexe de l'hostellerie de la Forêt : modification de la superficie à vendre et du prix ; création d'une servitude de cours commune et d'une servitude de destination

Rapporteur : Philippe Gelez

Vote : unanimité

La vente de 839 m² au lieu de 719 m² à M. Léo Mary, au nouveau prix de 210 589 €, est approuvée. De même, la création d'une servitude de cours commune et d'une servitude de destination est approuvée.

Philippe Gelez rappelle que l'objectif reste la meilleure insertion paysagère possible et de n'autoriser que des activités libérales dans l'annexe réhabilitée.

12. Impasse des Corciers : rétrocession de 48 m² et acquisition de 17 m²

Rapporteur : Philippe Gelez

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante accepte la rétrocession à l'euro symbolique d'une bande de terrain de 48m² situé sur l'impasse des Corciers et l'achat à l'euro symbolique de 17m² situé sur la propriété de l'indivision Da Costa servant de palette de retournement. L'indivision prend en charge les frais de notaire et de géomètre.

13. Impasse des Œillets : création d'une servitude de passage

Rapporteur : Philippe Gelez

Vote : unanimité

L'assemblée approuve la création d'une servitude de passage, au 79 impasse des Œillets.

Cette impasse étant une parcelle privée communale, le notaire en charge de la vente d'un bien situé au fond de la parcelle demande la création d'une servitude de passage pour le fond dominant.

AFFAIRES GÉNÉRALES

14. Principe de construction d'un ensemble immobilier à vocation sociale sur la parcelle AW 123 située au bourg de Soorts

Rapporteur : Xavier Gaudio / Philippe Gelez

Vote : unanimité

Le principe de construction d'un ensemble immobilier à vocation sociale, pour partie en accession à la propriété et pour partie en location, sur la parcelle AW 123 (parcelle Lacout) située au bourg de Soorts, est approuvé.

15. Principe de vente du bâtiment de l'hostellerie de la Forêt

Rapporteur : Xavier Gaudio / Philippe Gelez

Vote : unanimité

Le principe de la vente du bâtiment de l'Hostellerie de la Forêt avec deux obligations :

- Conservation du bâtiment
- Création au rez-de-chaussée de deux commerces de bouche

Est adopté par l'assemblée.

La vente permettra d'accélérer la réhabilitation du bâtiment et d'obtenir une rentrée financière tout en gardant la maîtrise de l'activité des commerces.

Le maire Xavier Gaudio répond à Cathy Montaut qu'il semble difficile que le bâtiment ait une conception architecturale qui ne convienne pas à la municipalité du fait des règles du PLU.

16. Motion LGV

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : 11 voix pour, 7 voix contre (Bénétrix Sabine, Gelez Philippe, Minvielle David, Orgeval Jean-Pierre, Péré-Gaudio Marie-Françoise, Sarthou Pierre et par procuration Lartigau Nadine), 1 abstention (Montaut Cathy)

La motion de soutien au projet de LGV Bordeaux – Dax, proposée à l'ensemble des communes des Landes par l'association des maires des Landes, est adoptée.

17. Prise en charge des registres d'état-civil de 1853 à 1892 par les archives départementales

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

Les registres de l'état-civil (naissances/mariages/décès/tables annuelles) de 1853 à 1892 devant être déposés aux archives départementales de Mont-de-Marsan, l'assemblée délibérante autorise l'établissement d'une convention avec les archives départementales afin que celles-ci puissent prévoir une date de prise en charge de ces registres.

18. Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion des Landes

Rapporteur : Henri Arbeille

Vote : 17 voix pour, 1 voix contre (Bénétrix Sabine) et 1 abstention (Lartigau Nadine)

La convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 40 est renouvelée. Le tarif est le même que celui fixé en 2017 soit 77,20 € par agent.

19. Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public du Conservatoire du littoral relatif à la traversée du site de la Côte sauvage

Rapporteur : Serge Messanges

Vote : unanimité

La maîtrise d'ouvrage du nettoyage du littoral ayant été transférée du Conseil départemental au Syndicat mixte de protection du littoral landais, un avenant mettant fin à la convention tripartite Conservatoire du littoral – Conseil départemental – Commune dont l'échéance était au 31 décembre 2019 est approuvé.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

20. Décisions du maire

Il s'agit de décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et de la délibération s'y rapportant en date du 10 avril 2014 et du 1er avril 2016 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire :

Marchés à procédure adaptée

a) Marché pour les travaux d'aménagement du boulevard de la Dune – Modification du montant initial du marché de travaux

Information déjà transmise aux conseillers lors du conseil municipal du 26 janvier 2018.

b) Marché public de travaux de rénovation et d'extension du bâtiment « Yacht Club »

Rapporteur : Serge Messanges

Dans le cadre du marché de travaux pour la rénovation de ce bâtiment, décision est prise de :

- déclarer les lots qui n'ont reçu aucune offre infructueux, et de lancer conformément à l'article 30 I 2° du décret du ° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics une procédure de marché négocié pour le lot n°9.
- ne pas donner de suite aux lots n° 1 et 10 que nous réaliserons en régie.
- déclarer les offres des entreprises Tison et Gaillet et Serge Roux illégales
- retenir les entreprises suivantes :
 - Pour le Lot 2 Gros œuvre l'entreprise Komar pour un montant de 17 751,26 € HT
 - Pour le Lot 3 Charpente l'entreprise Mothes pour un montant de 29 890,19 € HT options 3 et 5 comprises.
 - Pour le Lot 4 Couverture l'entreprise Mothes pour un montant de 6005,93 € HT
 - Pour le Lot 5 Bardage extérieur l'entreprise Mothes pour un montant de 10 799,80 € HT
 - Pour le Lot 6 Menuiseries extérieures l'entreprise Peyrichou pour un montant de 12 998,65 €
 - Pour le Lot 7 Plâtrerie l'entreprise Sud Plâtrerie pour un montant de 2 561,03 € HT
 - Pour le Lot 8 Menuiseries intérieures l'entreprise Azcarraga pour un montant 6 695,05 € HT
 - Pour le Lot 11 Plomberie l'entreprise Néonergies pour un montant de 6 082,30 € HT toutes options comprises.
 - Pour le Lot 12 Electricité l'entreprise Capet pour un montant de 7 475,25 € HT.

c) Marché de prestations de services pour le nettoyage d'une partie du domaine public communal

Rapporteur : Serge Messanges

La société retenue est la société Suez pour un montant de 65 630 € HT. Les obligations de l'entreprise consistent en :

- Ramasser des papiers, des déjections canines ou autres déchets et des sacs poubelles. Remplacer des sacs poubelles et recharger les distributeurs de sachets pour ramasser les déjections canines. Tous les week-ends et jours fériés hors saison et tous les jours de juillet et août.
- Nettoyer l'intérieur des blocs WC tous les week-ends et jours fériés hors saison
- Nettoyer l'intérieur et des abords des Halles avec une autolaveuse mise à disposition par la commune. Tous les jours de juillet et août
- Dans la salle des tennis couverts : balayer les lignes et passer le filet, nettoyer les vestiaires du tennis et du rugby. Jusqu'à la prise en charge par un délégataire.

Tarifs

d) Marché forain

Rapporteur : Sabine Bénétrix

Les tarifs du marché forain sont fixés à compter de l'année 2018 à :

- 3 ml : 18 €
- Le ml supplémentaire : 3 €

21. Questions diverses

La prochaine séance du conseil municipal est fixée vendredi 27 avril 2018 à 19 heures

Le maire Xavier Gaudio clôture la séance en demandant aux conseillers de respecter un instant de silence en la mémoire de Pierre Agnès. Il a évoqué le sportif, le chef d'entreprise et l'homme hors du commun qu'il avait eu la chance de rencontrer et dont il a pu apprécier la simplicité et l'implication pour la candidature des Landes pour les épreuves de surf aux jeux olympiques.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun conseiller ne demandant la parole, le maire Xavier Gaudio lève la séance du conseil municipal à 20h50.

Soorts-Hossegor, le 20 avril 2018

Le maire,
Xavier Gaudio